Outils et bonnes pratiques en QAI

Philippe TOUFLAN – Conseiller Habitat Santé
ATMO Réunion

Introduction

L'air intérieur

les individus passent près de 90 % de leur temps dans des environnements clos : habitats, locaux de travail ou destinés à recevoir du public, moyens de transport, dans lesquels ils peuvent être exposés à de nombreux polluants (OMS, 2000).

Introduction

Pourquoi parle-t-on de la pollution à l'intérieur ?

La pollution, elle est dehors !

Introduction

Figure 17 - Médianes des concentrations en COV à l'intérieur et à l'extérieur des logements

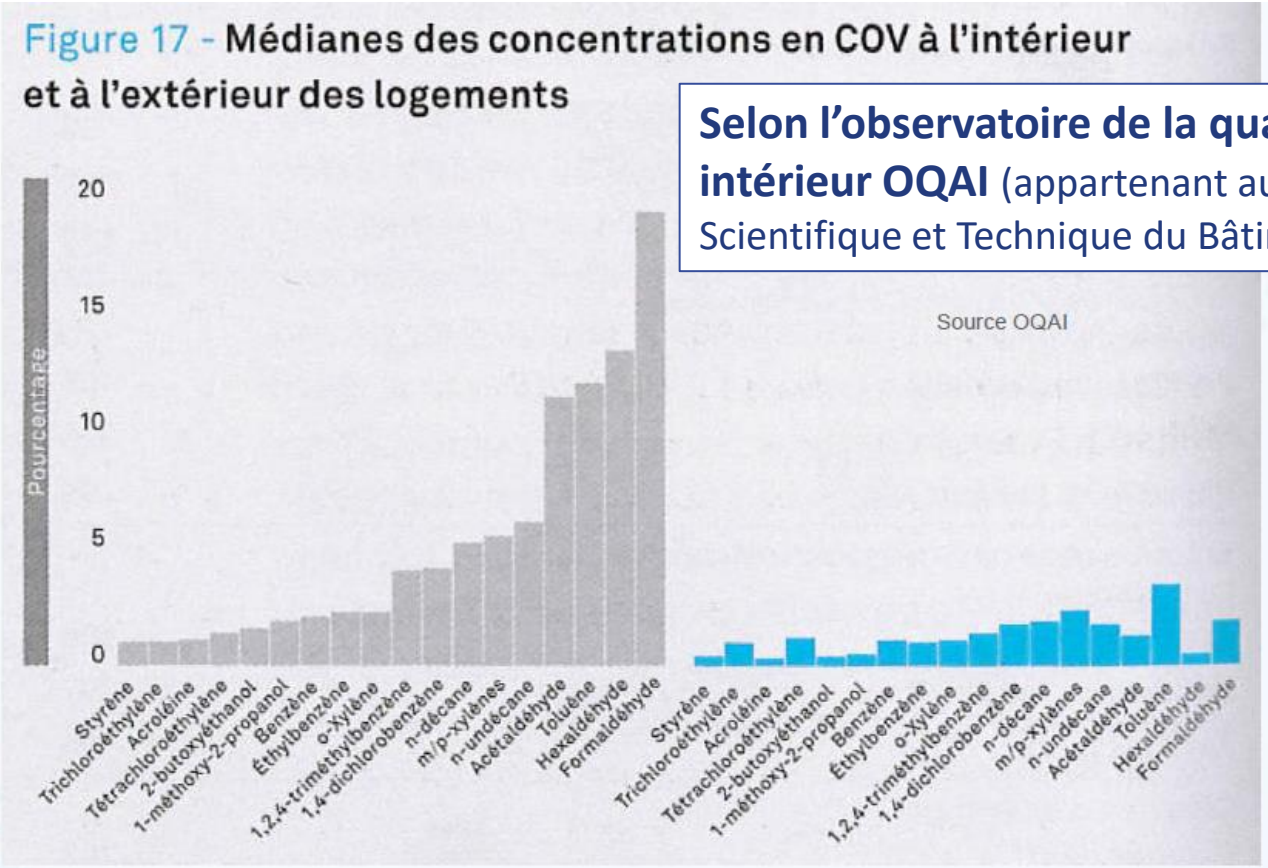

Selon l'observatoire de la qualité de l'air intérieur OQAI (appartenant au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment CSTB)

Air intérieur 6 à 8 fois plus pollué que l'air extérieur !

Introduction

Pénétration de la pollution à l'intérieur des bâtiments !

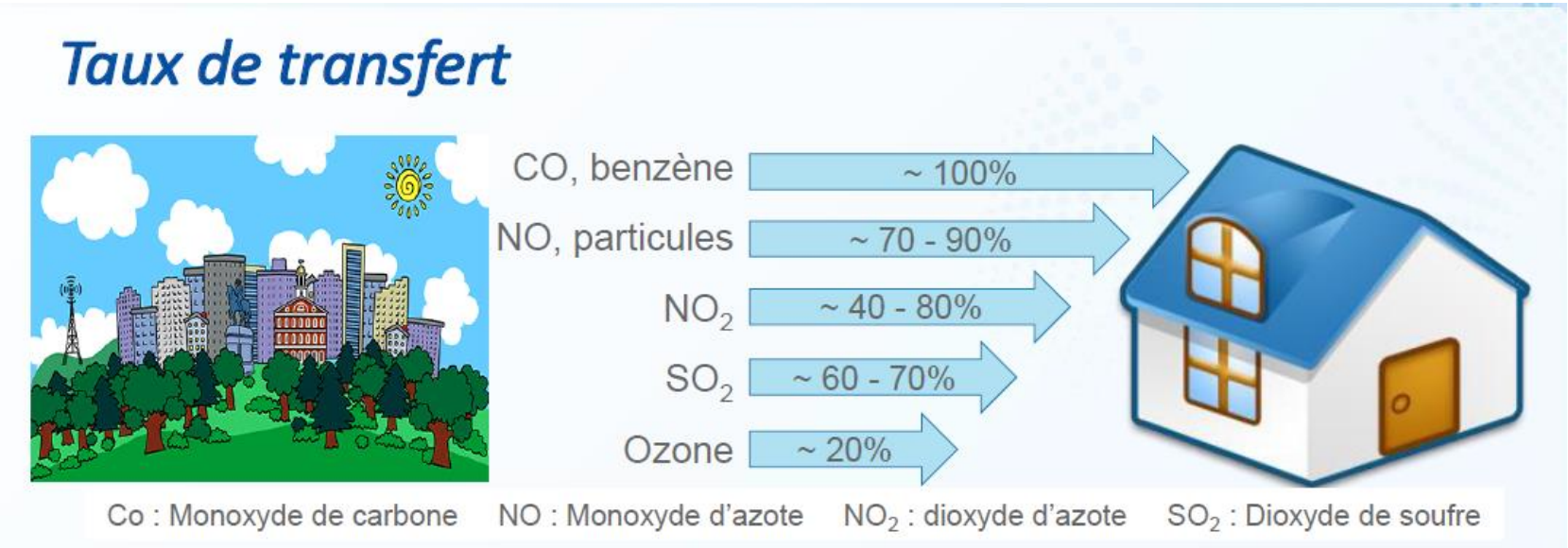

Le taux de pénétration de la pollution extérieure peut être influencé par :

- La distance
- la présence de végétation
- les matériaux du revêtement extérieur
- Les moyens d'aération
- la qualité des ouvrants et leurs usages

Introduction

Principaux types de polluants intérieurs

- Composés Organiques Volatils
- Polluants inorganiques
- Fibres et particules
- Microorganismes
- Allergènes
- Rayonnements

Exposition par :
- Inhalation
- Ingestion
- Voie cutanée

Forte exposition aux polluants intérieurs :

- 80 à 90 % de temps passé à l'intérieur
- Les polluants se concentrent par effet de confinement

Impact sanitaire :

Troubles neurologiques
Nausées
Maux de tête
Troubles de la reproduction
Fatigue
Asthme
Irritations des muqueuses
Allergies
Affections respiratoires
Effets cancérogènes
Douleurs musculaires et articulaires
Eruptions cutanées
Vertiges
Troubles du développement
Maladies cardiovasculaires

Introduction

Populations cibles

- Enfants
- Personnes âgées
- Femmes enceintes
- Personnes sensibles

(pathologies respiratoires, immunodéficientes…)

La qualité de l'air intérieur dans les locaux

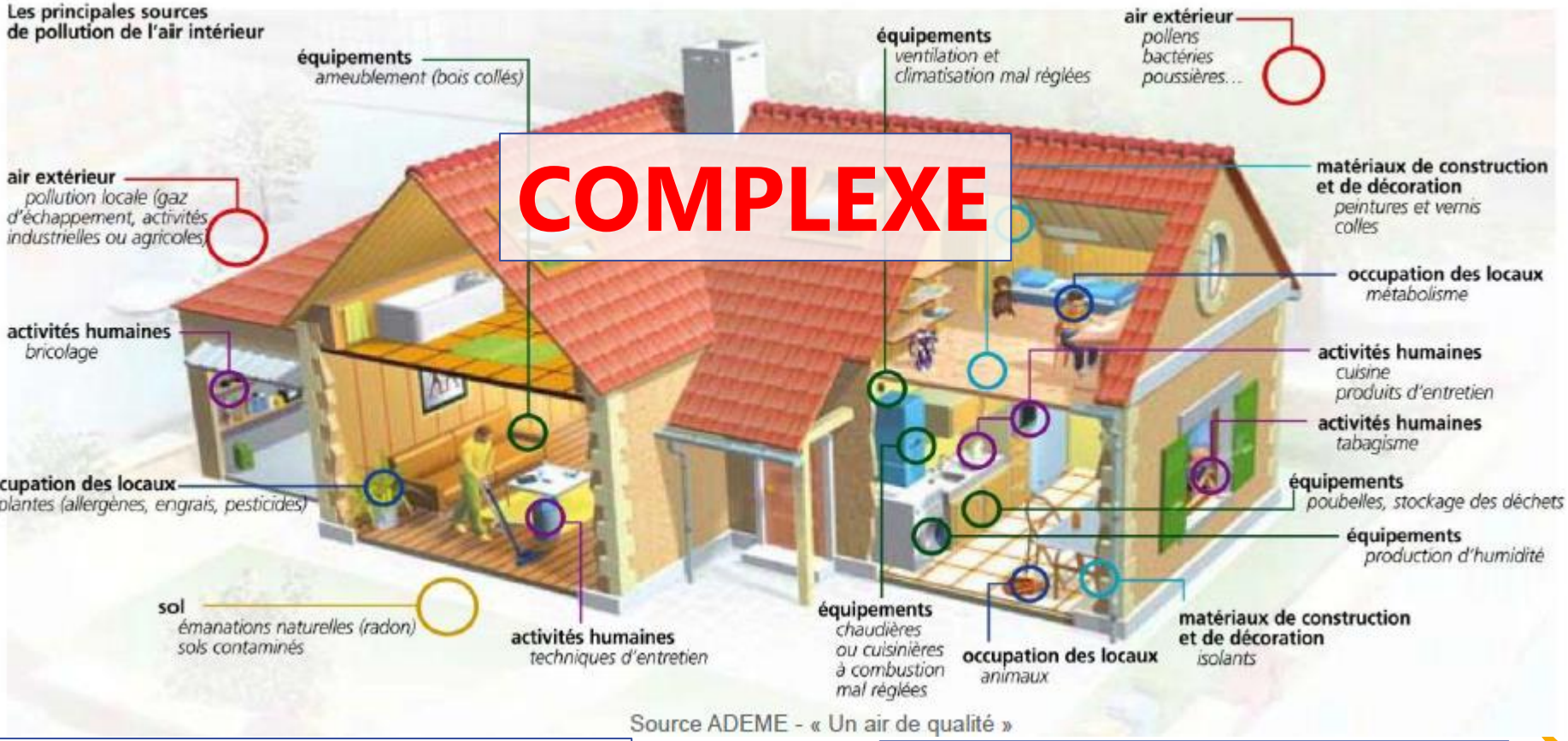

Source ADEME - « Un air de qualité »

- L'environnement
- Conception/Configuration
- Les matériaux

- L'usage des locaux

L'environnement

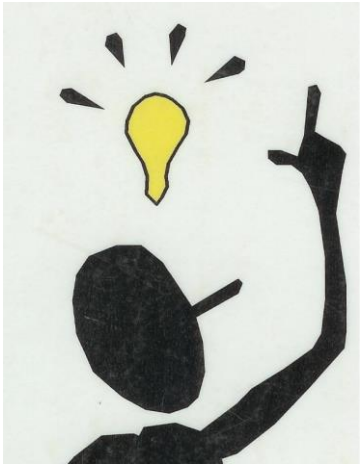

Appréhender et **déterminer l'exposition** des locaux à la pollution liée à l'environnement extérieur

Proximité à la route, entreprise polluante, agriculture…

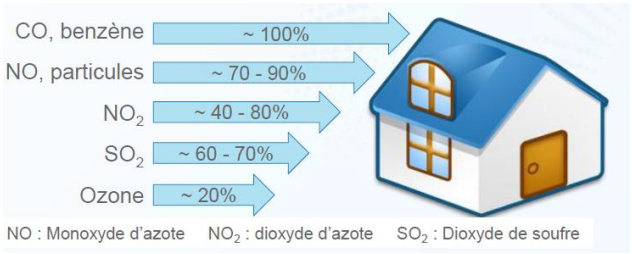

L'environnement : outils

Formulaire QAI : grille destinée à l'équipe de gestion de l'établissement

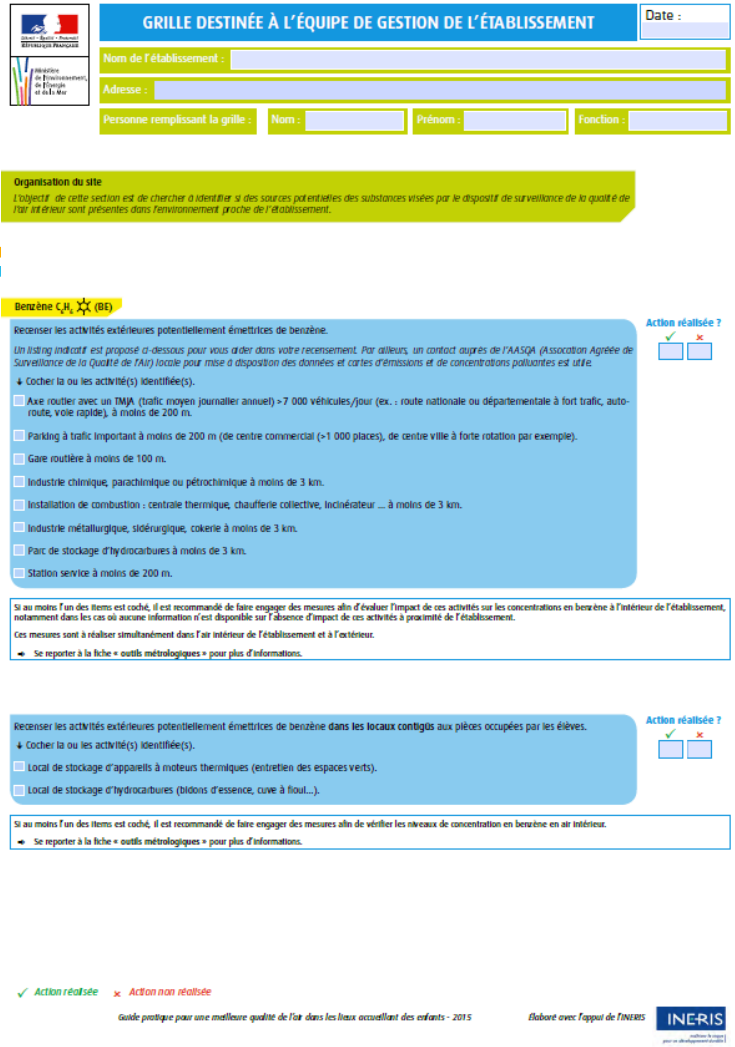

GRILLE DESTINÉE À L'ÉQUIPE DE GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Date :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Personne remplissant la grille : Nom : Prénom : Fonction :

Organisation du site

L'objectif de cette section est de chercher à identifier si des sources potentielles des substances visées par le dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur sont présentes dans l'environnement proche de l'établissement.

Benzène C_6H_6 (BE)

Action réalisée ? ✓ ×

Recenser les activités extérieures potentiellement émettrices de benzène.

Un listing indicatif est proposé ci-dessous pour vous aider dans votre recensement. Par ailleurs, un contact auprès de l'AASQA (Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air) locale pour mise à disposition des données et cartes d'émissions et de concentrations polluantes est utile.

↓ Cocher la ou les activité(s) identifiée(s).

- ☐ Axe routier avec un TMJA (trafic moyen journalier annuel) >7 000 véhicules/jour (ex. : route nationale ou départementale à fort trafic, auto-route, voie rapide), à moins de 200 m.
- ☐ Parking à trafic important à moins de 200 m (de centre commercial (>1 000 places), de centre ville à forte rotation par exemple).
- ☐ Gare routière à moins de 100 m.
- ☐ Industrie chimique, parachimique ou pétrochimique à moins de 3 km.
- ☐ Installation de combustion : centrale thermique, chaufferie collective, incinérateur ... à moins de 3 km.
- ☐ Industrie métallurgique, sidérurgique, cokerie à moins de 3 km.
- ☐ Parc de stockage d'hydrocarbures à moins de 3 km.
- ☐ Station service à moins de 200 m.

Si au moins l'un des items est coché, il est recommandé de faire engager des mesures afin d'évaluer l'impact de ces activités sur les concentrations en benzène à l'intérieur de l'établissement, notamment dans les cas où aucune information n'est disponible sur l'absence d'impact de ces activités à proximité de l'établissement.

Ces mesures sont à réaliser simultanément dans l'air intérieur de l'établissement et à l'extérieur.

→ Se reporter à la fiche « outils métrologiques » pour plus d'informations.

Action réalisée ? ✓ ×

Recenser les activités extérieures potentiellement émettrices de benzène **dans les locaux contigus** aux pièces occupées par les élèves.

↓ Cocher la ou les activité(s) identifiée(s).

- ☐ Local de stockage d'appareils à moteurs thermiques (entretien des espaces verts).
- ☐ Local de stockage d'hydrocarbures (bidons d'essence, cuve à fioul...).

Si au moins l'un des items est coché, il est recommandé de faire engager des mesures afin de vérifier les niveaux de concentration en benzène en air intérieur.

→ Se reporter à la fiche « outils métrologiques » pour plus d'informations.

✓ Action réalisée × Action non réalisée

Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants - 2015

Elaboré avec l'appui de l'INERIS

L'environnement : bonnes pratiques

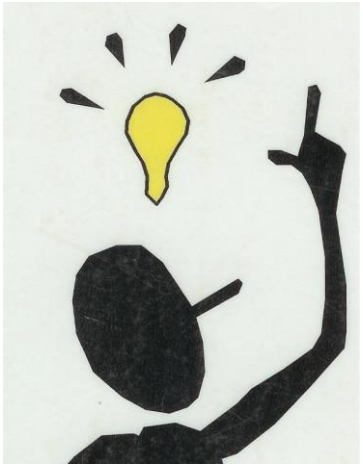

Sensibiliser les usagers sur l'exposition du bâtiment à la pollution extérieure

Aérer principalement en l'absence de pollution extérieure

Médiation avec les entreprises ?

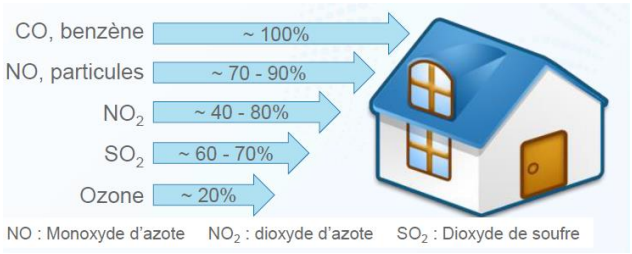

Conception/Configuration

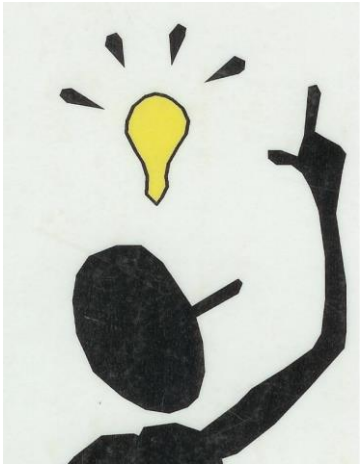

Faciliter la circulation de l'air dans les locaux.

Accessibilité et fonctionnalité des ouvrants (diagnostic des moyens d'aération/obligatoire)

Sensibiliser les usagers au renouvellement de l'air (fréquence d'ouverture des ouvrants)

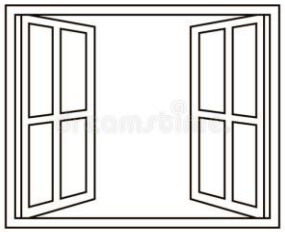

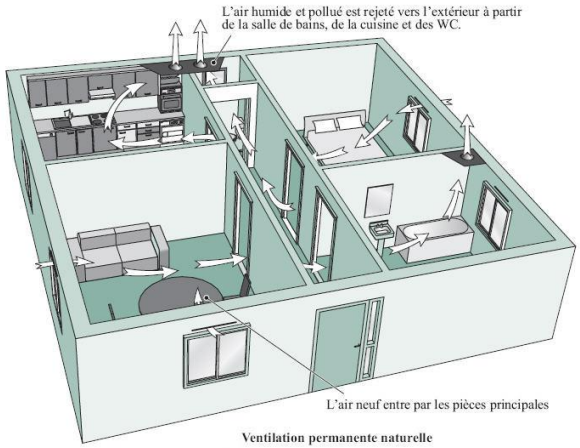

Ventilation permanente naturelle

Conception/Configuration : outils

Accessibilité et fonctionnalité des ouvrants (diagnostic des moyens d'aération/obligatoire)

Rapport d'évaluation des moyens d'aération

Rapport établi conformément à l'arrêté du 1er juin 2016 relatif aux modalités de présentation du rapport d'évaluation des moyens d'aération

Date de l'évaluation :...../...../.....

ETABLISSEMENT

Nom :.....

Type :.....

(crèche, halte-garderie, école maternelle, école élémentaire, collège, lycée, autre - à préciser)

Adresse :.....

.....

Nom du directeur d'école ou du chef d'établissement :.....

Numéro de SIRET :.....

Les matériaux : outils

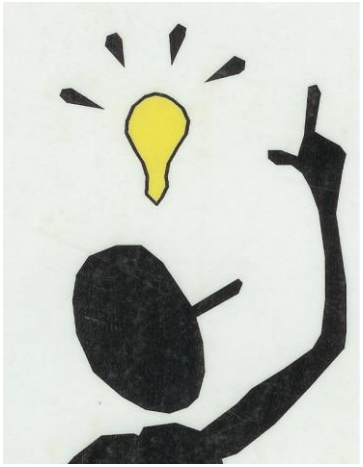

Utiliser des matériaux peu émissifs

Choix des matériaux : Etiquetage

Décret N° 2011-321
du 23 mars 2011

Concerne les produits utilisés exclusivement ou non en intérieur

Labels

Conformité au protocole Afsset

Les matériaux : outils

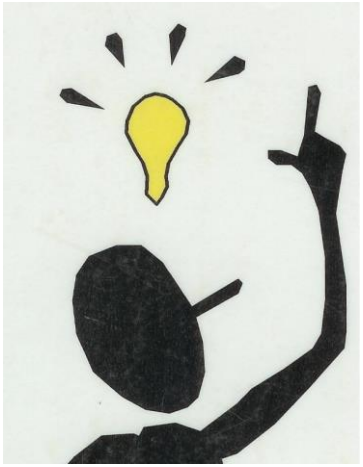

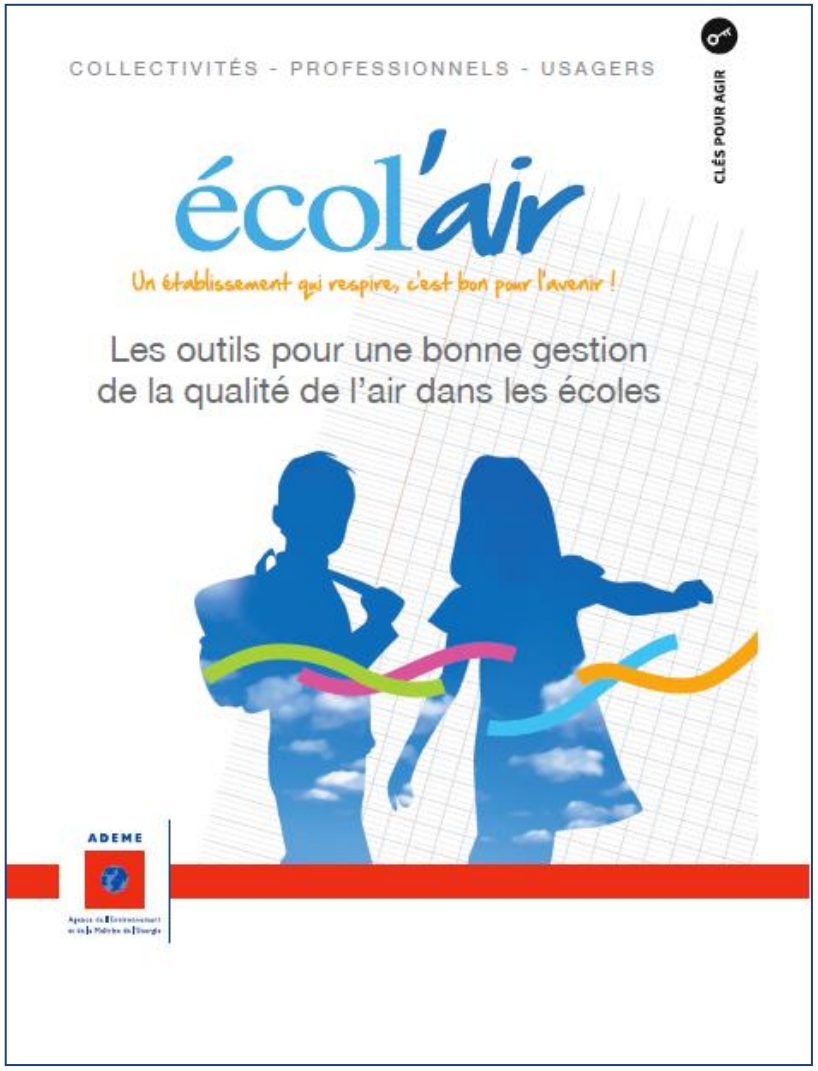

Les matériaux : outils

Matériaux de construction

écol'air Un établissement qui respire, c'est bon pour l'avenir !

Choisir et mettre en oeuvre des matériaux de construction

RÉGLEMENTATION

L'arrêté du 19/04/11 oblige les industriels à apposer une étiquette sur leurs produits de construction et de décoration depuis le 1er septembre 2013. Elle indique le niveau d'émission de polluants volatils de façon simple et compréhensible par tous. L'étiquetage comporte des classe de C à A+, la classe A+ correspondant aux émissions les plus faibles. Cet étiquetage est soumis au contrôle de la DGCCRF.

Arrêté du 20 février 2012 modifiant l'étiquette.

Décret n°2011-321 du 23 mars 2011 mettant en place l'étiquetage obligatoire des produits de construction et de décoration sur leurs émissions en polluants volatils.

ACTEURS CONCERNÉS

Service technique des collectivités, architectes, maîtres d'ouvrs,...

NORMES DE RÉFÉRENCE

NF EN ISO 16000-9 août 2006
Dosage de l'émission de composés organiques volatils de produits de construction et d'objets d'équipement - Méthode de la chambre d'essai d'émission.

NF ISO 16000-3 décembre 2011
Dosage du formaldéhyde et d'autres composés carbonylés dans l'air intérieur et dans l'air des chambres d'essai. Méthode par échantillonnage actif.

NF ISO 16000-6 mars 2012
Dosage des composés organiques volatils dans l'air intérieur des locaux et chambres d'essai par échantillonnage actif.

NF EN 16516 octobre 2017
Produits de construction : évaluation de l'émission de substances dangereuses - Détermination des émissions dans l'air intérieur.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les matériaux de construction et produits de finition jouent un rôle important dans la qualité de l'air intérieur des bâtiments puisqu'ils sont à l'origine de la présence en suspension dans l'air de fibres et de particules et d'émissions de composés organiques volatils (COV).

Le comportement de ces matériaux face à l'humidité et leur résistance face aux microorganismes peut également avoir un impact sur la qualité de l'air intérieur en augmentant les émissions de COV.

Les COV sont les principaux polluants émis par les produits de construction, notamment par ceux qui sont utilisés sur de larges surfaces et exposés en permanence au contact de l'air intérieur (revêtements de sol, éléments de plafonnage, peintures et vernis, ...). Les isolants, lorsqu'ils sont manipulés, peuvent également engendrer la présence en suspension dans l'air de fibres et laines minérales. Néanmoins, il n'existe pas de risque lorsque l'isolant est enchâssé hermétiquement dans une paroi.

D'un point de vue réglementaire, suite aux deux Plans Nationaux Santé Environnement (PNSE) et à la loi de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement (3 août 2009) :

- le ministère a encouragé l'élaboration de Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) pour les matériaux et produits de construction ;
- Il a été décidé l'interdiction des substances classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 et 2 (benzène, trichloroéthylène, DEHP et DBP - Arrêtés du 30 avril et du 28 mai 2009) qui concernent les produits de construction et les produits de décoration, utilisés pour les revêtements de sol, mur ou plafond.
- tous les produits de construction et de décoration (produits de construction ou de revêtements de parois amenés à être utilisés à l'intérieur des locaux, ainsi que les produits utilisés pour leur incorporation ou leur application) doivent être munis, depuis le 1er septembre 2013, d'une étiquette qui indique, de manière simple et lisible, leur niveau d'émission en polluants volatils. Le niveau d'émission du produit est indiqué par une classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions

POUR ALLER PLUS LOIN

- La rubrique sur l'étiquetage des émissions en polluants volatils des produits de construction et de décoration sur le site du Ministère de la Cohésion des territoires www.cohesion-territoires.gouv.fr/etiquetage-des-produits-de-construction
- L'AFSSET, Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, aujourd'hui ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), a publié le guide «Protocole AFSSET 2009» (réactualisant la version initiale de 2006) concernant les concentrations d'exposition de COV dans l'air intérieur. Ce guide est accessible sur le site de l'ANSES.
  www.anses.fr/fr/system/files/AIR2004saI0011Ra-2.pdf

CHOIX DES MATÉRIAUX

Lors de travaux, privilégier des produits de construction et de décoration étiquetés A+
Faire un bilan du potentiel émissif des matériaux et revêtements présents dans les pièces occupées grâce au site Inies et identifier les matériaux à changer en priorité

Limiter les revêtements textiles (moquettes, tapis)
Les revêtements de sol textiles présentant de nombreux inconvénients : stockage de poussières et d'allergènes, difficultés de nettoyage et d'entretien, capacité importante d'absorption et désorption de polluants, dont les COV.

MISE EN OEUVRE

Utiliser au maximum les grandes vacances pour la programmation des travaux de rénovation
Prévoir un temps d'inoccupation des espaces rénovés, a minima 1 semaine (idéalement 4 semaines), avec d'importantes phases d'aération.

CE QU'IL FAUT FAIRE

1. Choisir un produit dont l'impact sanitaire est limité

Différents outils permettant d'évaluer l'impact sanitaire des produits de construction.

- **L'étiquetage obligatoire des produits de construction et de décoration** : Il n'a pas pour objet de certifier les produits mais permet de hiérarchiser (de A+ à C) les matériaux par rapport à leur impact sur la qualité de l'air intérieur pour les COV et les aldéhydes. Dix substances sont mesurées et la note la plus pénalisante des différentes substances émises par un matériau est retenue sur l'étiquette.
- **Les logos environnementaux** : Il en existe plusieurs. Ils ne se fondent pas tous sur les mêmes exigences qui vont dépendre des critères environnementaux retenus au sein de leur référentiel (toxicité des substances / teneur en COV / impact lors de la fabrication / origine biologique ...). Ils permettent de limiter les émissions de COV et de certaines substances toxiques.
  - Les logos environnementaux publics : élaborés à l'initiative d'institutions publiques, ils signalent des produits respectueux de l'environnement. Les labels auxquels il est possible de se référer sont : Ecolabel européen, Ange Bleu (Allemagne), Nordic Swan (pays Scandinaves).
  - Les labels privés : élaborés à l'initiative d'acteurs privés, ils permettent également de limiter les impacts des produits sur l'environnement. Il est possible de se référer à : **Naturaplus** (Allemagne) pour les peintures murales, **GUT** (Allemagne) pour les moquettes, **Ecocert** (France) pour les écodétergents des textiles, **EMICODE EC1** (Allemagne) pour les produits de mise en oeuvre des revêtements de sol : colles et adhésifs, ragréage, etc...
- **Les fiches de données de sécurité (FDS)** : elles fournissent des informations sur la présence éventuelle de substances dangereuses, les risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation du produit, et des indications sur les moyens de protection et les mesures à prendre en cas d'urgence.
- **Les fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES)** : elles sont établies par les fabricants de produits de construction et permettent d'avoir une évaluation des impacts environnementaux des produits de construction tout au long de leur cycle de vie (impacts environnementaux selon la norme EN15804+A1). Elles présentent de plus des indicateurs d'impacts sanitaires et de confort, dont l'impact sur la qualité de l'air intérieur (émissions de COV, comportement des matériaux face à la croissance fongique et bactérienne, émissions radioactives naturelles, émissions de fibres et particules). Ces fiches sont consultables sur la base de données Inies, librement accessible sur internet (www.base-inies.fr).

2. Veiller aux conditions de mise en oeuvre des matériaux

De façon générale, le choix de matériaux dont la teneur en substances toxiques est limitée n'est pertinente que si la mise en oeuvre a recours à des produits aux mêmes caractéristiques (colle, joint, ...).

Afin de limiter les émissions de COV à la mise en place des matériaux, il est par exemple préconisé d'utiliser comme colle des émulsions acryliques contenant moins de 5% de solvant (elles sont appelées également colles sans solvant).

3. Imposer les caractéristiques environnementales et sanitaires des matériaux

Suite à la réforme du code des marchés publics en septembre 2006, l'acheteur n'est plus obligé de se référer uniquement à une norme pour définir les caractéristiques de son marché. Il peut désormais exprimer son besoin en termes de performances à atteindre ou d'exigences fonctionnelles. Ainsi, des caractéristiques environnementales et sanitaires peuvent être demandées par le biais notamment de labels, marques, certification ou du respect des protocoles type AFSSET 2009 qui peuvent désormais être pris en compte.

Matériaux de construction

Atmo RÉUNION votre parten'air

Les matériaux : bonnes pratiques

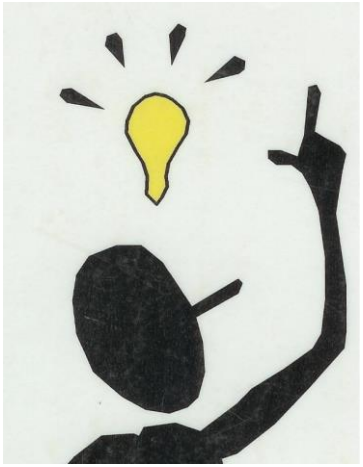

Lors du chantier :

Éviter l'humidité lors du stockage des matériaux

Établir une zone de stockage dédié lors des travaux

Limiter l'exposition des locaux en usages lors de travaux.

Les matériaux : bonnes pratiques

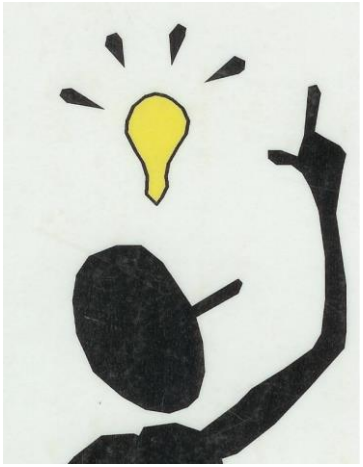

L'entretien :

Limiter la dégradation des matériaux en intervenant rapidement notamment lors d'infiltration d'eau (**risque moisissure**)

Sensibiliser les usagers (déclaration, aération….)

Les moyens d'aération et de climatisation

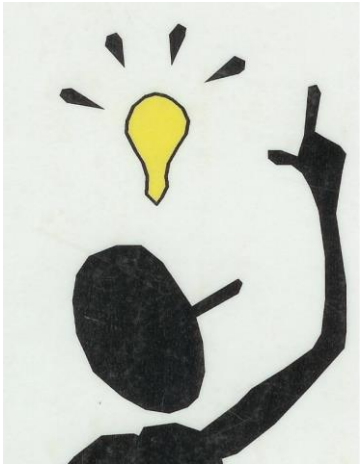

Entretien régulier des moyens d'aération (grilles et gaines)

Entretien annuel des climatiseurs et sensibilisation des usagers sur le respect d'un écart de température int/ext inférieur à 6°C (Asthme, rhinite)

Les produits : bonnes pratiques

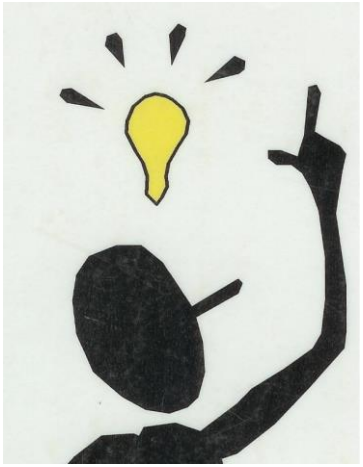

Utiliser des **produits plus respectueux de la santé des usagers et des personnels d'entretien**

Formation des personnels d'entretien (surdosage…)

Évolution des pratiques (aération systématique après passage …)

Interdiction du fractionnement

Les produits : outils

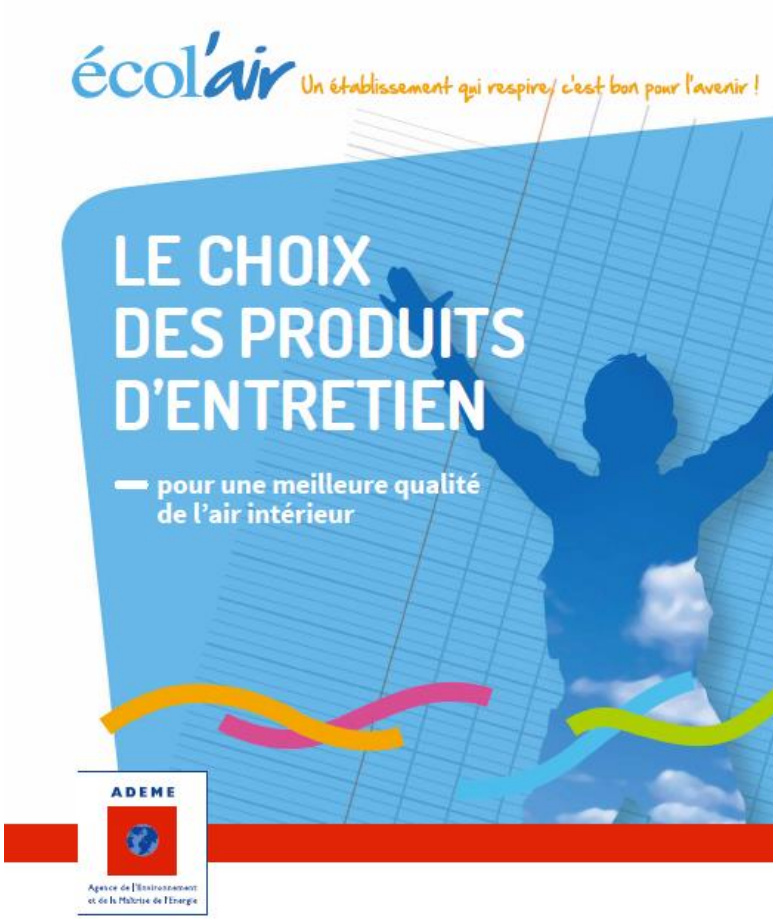

RECOMMANDATIONS POUR LA COMMANDE PUBLIQUE

LES POINTS CLÉS POUR LA COMMANDE PUBLIQUE

Dans un premier temps, l'acheteur devra définir son besoin avec précision pour éviter d'exiger une sur-performance, notamment en termes de fonction et d'efficacité du produit.

Ensuite, il pourra, selon le type de produit, se référer à tout ou partie des exigences des cahiers des charges des écolabels, en fonction de la concordance entre ses attentes et ses exigences. L'acheteur peut aussi mettre en évidence une caractéristique environnementale particulièrement sensible à ses yeux (limitation des substances dangereuses), qu'elle soit l'un des critères des écolabels ou logos environnementaux ou non.

Une autre piste envisageable vise à ne pas utiliser de substances cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR). On s'appuiera alors sur l'étiquetage et les phrases de risques correspondantes. L'étiquetage des produits et surtout les fiches de données de sécurité permettront à la collectivité de s'assurer de l'absence de telles substances.

Le Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi a publié en juillet 2009 un « Guide de l'achat public durable » concernant les « Achats de produits, matériels et prestations de nettoyage ». Cet ouvrage, piloté par le Groupe d'étude des marchés développement durable (GEM DD), propose divers conseils et méthodes pour une commande publique plus durable[9].

CE QUE L'ON PEUT EXIGER

Peut-on faire référence dans un marché public à des signes de distinction comme les écolabels ?

Le code des marchés publics autorise (article 10 du décret 2016-360 du 25 mai 2016) à faire référence dans un marché public à des signes de distinction comme les écolabels, avec toutefois quelques précautions à prendre. En effet, un écolabel est une démarche volontaire et par conséquent, on ne peut imposer à une entreprise d'avoir écolabellisé son produit. Il peut en revanche être demandé que le produit réponde aux exigences de ce cahier des charges. Aussi dès lors que sera spécifié une référence à un écolabel, il sera indispensable d'autoriser des caractéristiques et référentiels équivalents[10].

En outre, il est obligatoire d'accepter d'autres documents ayant force probante, tels que le rapport de test, appelé aussi procès verbal d'essai d'un organisme reconnu ou le dossier technique d'un fabricant[11].

Concernant l'efficacité des produits, l'article 57 du code des marchés publics stipule qu'un pouvoir adjudicateur peut exiger dans sa consultation, quel que soit le montant du marché, que les offres soient accompagnées d'échantillons. Cet article spécifie par ailleurs que lorsque ces demandes impliquent un investissement significatif pour les candidats, elle peut donner lieu au versement d'une prime. Il est également précisé que le nombre d'échantillons doit être clairement stipulé dans le cahier des charges.

Les produits : outils

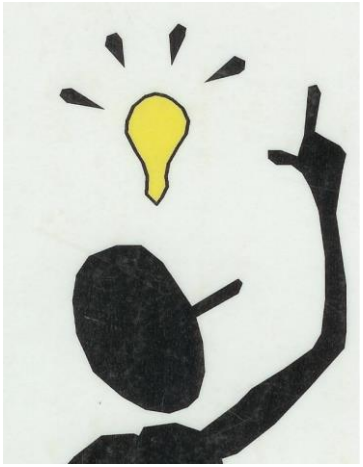

GRILLE DESTINÉE AU PERSONNEL D'ENTRETIEN	Date :
Nom de l'établissement :	
Adresse :	
Personne remplissant la grille : Nom :	Prénom : Fonction :

Atmo votre parten'air RÉUNION

Usages des locaux : bonnes pratiques

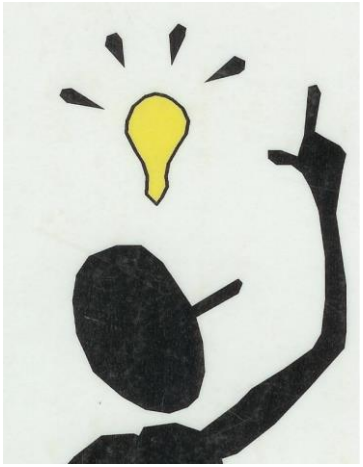

Sensibiliser sur l'importance du renouvellement d'air (quotidien, voire plus) avec prise en compte de l'environnement (fonctionnalité des ouvrants, non occultation des ouvrants, utilisation des moyens d'aération et de climatisation)

Sensibiliser sur les activités et les produits employés dans les classes (une aération est-elle nécessaire ou pas après)

Sensibiliser sur la surveillance du bâti (infiltration d'eau, moisissures….)

Usages des locaux : outils

GRILLE DESTINÉE À LA PERSONNE EN CHARGE DES ACTIVITÉS DANS LA PIÈCE ET NE CONCERNE QUE LE PÉRIMÈTRE DE LA PIÈCE
Enseignant(e), animateur(trice), puériculteur(trice)

Date :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Personne remplissant la grille : | Nom : | Prénom : | N°/Nom de salle :

Equipements

Équipements	Bonne pratique respectée ? ✓	×	SO
• Ne pas utiliser d'appareil de chauffage à combustion.			
• Vérifier l'absence de photocopieurs, imprimantes, télécopieurs au sein de la pièce.			

Activités

Activités	Bonne pratique respectée ? ✓	×	SO
• Stocker les produits utiles aux activités (peintures, colles...) dans un local de rangement spécifique, ventilé, et ne communiquant pas avec la pièce.			
• Privilégier l'utilisation de feutres/marqueurs peu émissifs pour tableaux (Eco-Label européen, NF Environnement, Der Blaue Engel, Nordic Environment, Öko-test).			
• Ne pas utiliser de bougies d'ambiance ni faire brûler de l'encens.			
• Limiter le recours à des épurateurs d'air, des bombes aérosols, des désodorisants.			
• Limiter le nombre de plantes et d'animaux.			
• Si un ou des animaux sont présents dans la pièce, veiller à ce qu'ils soient dans des cages, nettoyées régulièrement.			
• Ne pas stocker de nourriture dans la pièce ou alors dans des contenants fermés hermétiquement.			

Aération/Ventilation

Aération/Ventilation	Bonne pratique respectée ? ✓	×	SO

Respectez au maximum les bonnes pratiques de l'autoévaluation

Atmo votre partenair RÉUNION

Conclusion

Etude Française (ANSES) : Coût socio-économique de la pollution de l'air intérieur en France

- **19 milliards d'euros / an**
- Polluants pris en compte :
  - **Benzène**
  - **Trichloréthylène**
  - **Radon**
  - **Monoxyde de carbone**
  - **Particules fines (PM10 et PM2,5)**
  - **Fumée de tabac environnementale ....**

« Polluants dont les données existent, tant en termes de niveaux connus de pollution dans les environnements intérieurs que de connaissances des effets sanitaires associés et des relations dose-réponse. »

Étude exploratoire du coût socio-économique des polluants de l'air intérieur - ANSES - Avril 2014

Conclusion

Rappelons que **la fréquence d'exposition à une pollution, même faible, à plus d'influence sur la santé à long terme** qu'une exposition brève mais de forte intensité.

Il n'y a pas de petit geste

Travail en collaboration avec tous les services – Éviter les actions isolées (sensibiliser sur les actions menées).

votre parten'air Atmo RÉUNION

www.atmo-reunion.net

Des conseils à la rubrique « air intérieur »

La qualité de l'air intérieur dans les locaux

COMPLEXE

La solution est collective

Source ADEME - « Un air de qualité »

MERCI

Philippe TOUFLAN
Conseiller habitat santé
ATMO Réunion

philippe.touflan@atmo-reunion.net

www.atmo-reunion.net

~ Qualité de l'air ~

LA POLLUTION DE L'AIR

Quels sont ses effets sur la santé ?

Respirer est vital mais l'air que nous respirons à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments contient différents polluants qui, une fois dans notre corps, peuvent être nocifs pour notre santé. Ces effets peuvent être immédiats ou à long terme.

Les effets dépend

- de la nature du polluant (gaz, particules...)
- de la taille des particules
- de nos caractéristiques (âge, sexe...), mode de vie
- de la durée d'exposition et de la dose inhalée

LE SAVIEZ-VOUS ?

- *L'exposition à des sources de pollution sur le long terme est plus dangereuse pour la santé qu'une exposition ponctuelle à l'occasion d'un pic de pollution.*

- **Dans le monde :** **6,5 millions de décès prématurés** sont causés chaque année par la pollution de l'air (intérieur et extérieur) (Organisation mondiale de la santé).

- **En France :**
  - la pollution de l'air extérieur par les particules fines (PM2.5) entraîne **48 000 décès** prématurés chaque année ;
  - les coûts de la pollution de l'air (extérieur et intérieur) sont estimés à **100 milliards €** /an, avec une large part liée aux coûts de santé.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- *http://solidarites-sante.gouv.fr • Dossiers « qualité de l'air extérieur » et « qualité de l'air intérieur »*
- *http://ecologique-solidaire.gouv.fr • Dossier « air »*

~ Qualité de l'air ~

L'AIR INTÉRIEUR

Comment avoir un air intérieur plus sain ? Quels bons gestes adopter ?

Nous passons près de 80 % de notre temps dans des environnements clos (domicile, locaux de travail, transport, écoles...) dans lesquels nous pouvons être exposés à de nombreux polluants. Cette pollution de l'air intérieur peut avoir des effets sur notre santé et notre bien-être. Quels sont les bons réflexes à avoir pour un air intérieur plus sain ?

Les principales sources de pollution de l'air intérieur

LES BONS GESTES

Bien ventiler

- ne gênez pas le fonctionnement des systèmes d'aération et entretenez les régulièrement.
- Aérez davantage quand vous bricolez, cuisinez, faites le ménage, ou prenez une douche ou un bain.
- Étendez votre linge à l'extérieur si possible ou dans une pièce bien aérée.
- Ne fumez pas à l'intérieur, même avec les fenêtres ouvertes.

Femmes enceintes et nourrissons :

- Soyez encore plus vigilante si vous êtes enceinte ou si vous allaitez.
- Évitez l'exposition aux produits chimiques (produits d'entretien, produits de bricolage, produits cosmétiques, bougies et encens).

Pour vos appareils et produits

- Faites vérifier chaque année avant le début de l'hiver les appareils à combustion par un professionnel.
- N'utilisez pas les chauffages d'appoint (hors électriques) en continu, ni les groupes électrogènes à l'intérieur.
- Respectez les doses d'utilisation des produits d'entretien, d'hygiène et de bricolage conseillées sur l'étiquette.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il provient principalement des sous-sols granitiques et volcaniques. Dans les espaces clos mal ventilés, le radon peut se concentrer et exposer, à long terme, les occupants à un risque de cancer du poumon. En France, le radon est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac.

Le conseiller en environnement intérieur

Si vous souffrez d'affections respiratoires et/ou allergiques (notamment d'asthme), votre médecin (généraliste, pédiatre, allergologue, pneumologue, ...) peut vous prescrire l'intervention d'un conseiller en environnement intérieur au domicile afin d'identifier les sources de polluants de votre logement et vous conseiller sur les bonnes pratiques pour limiter votre exposition.

Sensibilisation

Informer pour Limiter l'exposition des personnes au domicile

Plan national

2018 dans toutes les écoles maternelles / primaires et crèches.

2020 collège et lycée

2023 ensemble des ERP

Des actions locales

Comparatif des dispositif QAI ERP

Mesure de la qualité de l'air intérieur (benzène, formaldéhyde, CO2)

Avantages

- Exposition réelle des usagers à la pollution
- A renouveler tous les 7 ans (2 ans)
- Gain de temps

Inconvénients

- Absence de sensibilisation des usagers des bâtiments
- Coût élevé

Autodiagnostic de la qualité de l'air intérieur

Avantages

- Sensibilisation de l'ensemble des acteurs et usagers des bâtiments
- Mise en place d'outils

- Evaluation de l'exposition des usagers à la pollution

Inconvénients

- Réévaluation des pratiques et objectifs tous les 2 ans ?
- Travail en collaboration / temps élevé
- Coût réel ?